

**Régie Intermunicipale de Protection contre l'Incendie de Roxton Falls**  
**SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 10 OCTOBRE 2023**

Tenue à la salle du conseil du Village de Roxton Falls à 18H30

**À laquelle sont présents**

Les membres du CA: M. Jean-Marie Laplante, président  
M. Stéphane Beauchemin, vice-président  
M. Pierre Larivière  
M. François Légaré  
M. Michel Massé  
M. François Gastonguay

**Sont également présents :**

Directrice générale et sec.-très. : Mme Angèle Beauchemin  
Représentants du Service d'incendie : M. Guy Cusson, directeur  
Janick Beauregard, ass.-directeur  
Mario Bérubé, chef aux opérations

Formant quorum complet, l'assemblée est présidée par M. Jean-Marie Laplante, président.

**62-10-2023**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 10 OCTOBRE 2023**

Il est proposé par François Légaré  
Il est secondé par Michel Massé  
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'adopter l'ordre du jour du mardi 10 octobre 2023, tel que présenté.

Le point «*varia*» demeure ouvert pour l'ajout possible de point, en cours de réunion.

Adoptée

**63-10-2023**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 12 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par Pierre Larivière  
Il est secondé par Michel Massé  
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA, d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le mardi 12 septembre 2023, tel que rédigé.

Adoptée

**64-10-2023**

**ADOPTION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SUIVANTE :  
SEPTEMBRE/OCTOBRE 2023 – AUTORISATION DE PAIEMENT ET RADIATION DES COMPTES**

**LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES -- SEPTEMBRE/OCTOBRE 2023**

**DÉPENSES**

Objet	Fournisseurs	Montant
<i>ADMINISTRATION ET TECHNIQUE</i>		
200	Salaires nets pompiers volontaires (Salaires, % vac., garde, frais téléph, etc.)	5 211.27 \$
200	Desjardins Assurances (Cotisations Rver -septembre 2023)	93.26 \$
200	Revenu Québec (Remises - juillet à septembre 2023)	3 599.08 \$
200	Revenu Canada (Remises - juillet à septembre 2023)	1 468.78 \$
331	Cooptel (Système téléphonique et internet x 2 mois)	149.22 \$
331	Mun. du Village de Roxton Falls (Part téléphone cellulaire)	17.50 \$
331	CAUCA (Application Survie Mobile)	589.82 \$
415	Maryse Deslandes, archiviste (Gestion documentaire)	364.00 \$
442	Ville d'Acton Vale (Entraide le 06/09/2023)	944.07 \$
454	MRC d'Acton (Adm. Camp 911 - Été 2023)	64.08 \$
493	Janick Beauregard (Équip. de cadnassage)	87.34 \$
519	Isotech Instrumentation Inc. (Nettoyage et entretien Habits de combat)	607.30 \$

526	CMP Mayer Inc. (Boyaux succion)	1 232.53 \$
527	Sécurité Maska Inc. (Remplissage, essai et inspection cylindres d'air et extincteurs)	833.08 \$
529	Groupe CLR Communication Plus (Refait alimentation camion pompe)	376.78 \$
641	E. Côté et Fils Inc. (Fuse)	28.74 \$

*VÉHICULES*

525	Pièces d'Auto Acton Roxton Inc. (Lumières et acc. - #584)	197.69 \$
-----	---	-----------

*BÂTIMENT*

511	C. Morais Électricien Inc. (Prise double)	57.71 \$
-----	---	----------

---

TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS: **15 922.25 \$**

**ENCAISSEMENTS**

11-09-2023	Patrick Andries (Remplissage d'extincteur)	22.58 \$
26-09-2023	Ville de Waterloo (Entraide)	452.51 \$
28-09-2023	Municipalité de Béthanie (Intervention)	1 403.60 \$
03-10-2023	Municipalité du Village de Roxton Falls (Intervention)	929.51 \$
04-10-2023	Municipalité du Canton de Roxton (Interventions)	2 406.96 \$

---

TOTAL DES REVENUS POUR LE MOIS: **5 215.16 \$**

**64-10-2023**

Il est proposé par François Légaré  
Il est secondé par Stéphane Beauchemin  
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration que ces comptes soient payés et que ceux payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, Angèle Beauchemin, greffière-trésorière et directrice générale certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 10 octobre 2023

---

Angèle Beauchemin, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**65-10-2023**

**RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE OU DE SON REPRÉSENTANT**

M. Guy Cusson, directeur du service d'incendie, fait mention de l'intervention qui a eu lieu au cours de la période suivante : fin septembre 2023.

**Dossiers et achats**

1. L'inspection annuelle des camions aura lieu : jeudi 12 octobre prochain chez RMY2.
2. Dans le cadre de la semaine de prévention des incendies qui se déroule du 8 au 14 octobre, les évacuations seront effectuées au CPE, à l'école des Mennonites, au Manoir des Mille Fleurs, au Domaine les Chûtes ainsi qu'à les Immeubles 4 Horizons. L'école St-Jean-Baptiste a été fait par la TPI.
3. Essai de 2 appareils respiratoires de marque Drager lors de la prochaine pratique qui aura lieu le 15 octobre prochain.
4. Embauche d'un nouveau pompier volontaire : M. Marcel Desroches.
5. Réserve d'eau de Mme Micheline Rochette située sur la rue Ste-Marguerite: possibilité d'ériger une nouvelle borne sèche.
6. Il a été constaté que la toiture du garage de la caserne coule. Une demande sera effectuée auprès de M. Kevin Racine, (René Rénovation) afin de réparer cette dernière.
7. Aréo-Feu Ltée: rabais sur les appareils respiratoires valide en octobre 2023.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Stéphane Beauchemin  
Il est secondé par Pierre Larivière  
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'accepter le rapport transmis par M. Guy Cusson, directeur du service d'incendie et d'autoriser les dépenses et décisions qui en découlent.

Adoptée

66-10-2023

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE (APAM) POUR UN SERVICE DE CAFÉTÉRIA MOBILE – ANNÉE 2024;**

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est convenu de renouveler l'entente de partenariat avec l'APAM (Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie), laquelle offre un service de cafétéria mobile directement sur les lieux d'une intervention;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle 2024 pour l'adhésion à l'entente se détaille comme suit : soit un coût fixe de base de 27\$/pompiers/année;

CONSIDÉRANT QUE la tarification applicable lorsque les services de l'APAM sont requis, sera de 110\$/heure;

CONSIDÉRANT QUE la tarification annuelle applicable se rapportant à la répartition avec CAUCA est haussée à 120\$;

CONSIDÉRANT QU'un minimum de 3H00 sera facturé pour un appel, même en cas d'annulation en cours de route;

CONSIDÉRANT QUE ce service de cafétéria mobile sera requis principalement pour les interventions de longues durées;

PAR CONSÉQUENT,  
Il est proposé par Stéphane Beauchemin  
Il est secondé par François Légaré  
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de renouveler l'entente de partenariat avec l'APAM pour l'année 2024, laquelle offre sur un site d'intervention, les services de cafétéria mobile au bénéfice des intervenants de l'urgence ainsi qu'aux citoyens sinistrés.

L'APAM sera appelée d'urgence principalement pour des interventions de longues durées.

La cotisation annuelle de base pour le service de l'APAM sera de 27\$ par pompier. Une tarification de 110\$/heure sera applicable lorsque leurs services seront requis sur les lieux d'une intervention et un minimum de 3h00, seront facturés même si l'appel est annulé. S'ajoute à cette tarification un montant annuel de 120\$ pour la répartition avec CAUCA.

Adoptée

67-10-2023

**INTERVENTION DU 22 OCTOBRE 2022 – RÉCLAMATION DES COÛTS FACTURÉS PAR HYDRO-QUÉBEC POUR FRAIS D'INTERVENTION**

CONSIDÉRANT l'intervention du 22 octobre 2022 réalisée par le service d'incendie au 1759, chemin de la Mine, Canton de Roxton à la propriété de M. Donald Sévigny;

CONSIDÉRANT QU'accidentellement, le camion incendie #6282 s'est mis en marche arrière durant les opérations, et a fracassé le poteau d'électricité qui desservait la propriété de M. Sévigny;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a dû facturer des frais de reconnexion au propriétaire, lesquels totalisent un montant de 413.91\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE sur réception d'une copie de la facture d'Hydro-Québec remise en personne à nos bureaux par M. Sévigny le 4 mai 2023, celle-ci a immédiatement été acheminée à la compagnie d'assurance de la Régie qui est le FAMQ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 mai 2023, le Fonds d'assurance des Municipalités du Québec a informé M. Sévigny que sa demande de réclamation n'était pas recevable car elle ne respecte pas les délais légaux, soit un délai maximal de 6 mois après la date des événements;

CONSIDÉRANT QUE M. Sévigny dûment présent à la séance du conseil d'administration, demande que les coûts facturés par Hydro-Québec pour les travaux de reconnexion de l'électricité à sa propriété, lui soit remboursés;

CONSIDÉRANT QUE la Régie accepte de recevoir la demande de M. Donald Sévigny conditionnellement au transfert complet du dossier à la Municipalité du Canton de Roxton, soit le territoire sur lequel est survenu l'événement du 22 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Régie laisse l'entière responsabilité à la Municipalité du Canton de Roxton quant à la décision d'acquitter ou non le supplément de coût exiger par le propriétaire des lieux;

PAR CONSÉQUENT,

IL est proposé par François Légaré

Il est secondé par Pierre Larivière

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de recevoir la demande de remboursement de Monsieur Donald Sévigny, pour les frais occasionnés par la reconnexion de l'électricité à sa propriété située au 1759, chemin de la Mine, Canton de Roxton, facturée par Hydro-Québec, suite au bris accidentel causé par le camion incendie lors de l'intervention du 22 octobre 2022.

La réclamation de M. Sévigny a été acceptée conditionnellement au transfert complet de sa demande à la Municipalité du Canton de Roxton considérant que la compagnie d'assurance de la Régie a refusé le règlement de celle-ci.

Adoptée

#### **POINT #7 - DÉPÔT DU TABLEAU : REVENUS ET DÉPENSES RÉELS PROJÉTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Dépôt d'un tableau comportant les prévisions budgétaires 2023, les revenus et dépenses cumulés au 10/10/2023 ainsi qu'une estimation des revenus et dépenses réels projetés au 31 décembre 2023. Celui-ci a été vérifié par les membres présents du CA. Il servira à établir les prévisions budgétaires pour l'année 2024.

#### **POINT NO 8 : VARIA**

##### **SOUSSIONS REÇUES – APPAREILS RESPIRATOIRES**

Les appareils respiratoires de la brigade devront être remplacés car il n'existe plus de pièces de remplacement pour faire les réparations (lorsque nécessaire).

Idéalement, il faudrait faire l'acquisition de 3 nouveaux appareils respiratoires par année (appareils, cylindres d'air, masques et tous les accessoires) afin d'atteindre un nombre de 12 nouveaux appareils dans 4 ans.

Pour les achats à venir : 2 marques intéressantes s'offrent à eux, soit

1. ARÉO-FEU Ltée : G-1 MSA (offre un rabais en octobre 2023)
2. 1200° Boivin et Gauvin Inc. : Drager

Lors de la prochaine pratique, les pompiers feront l'essai des appareils respiratoires de marque Drager afin d'en vérifier l'efficacité. Un point soulevé entre les 2 produits est l'ergonomie.

Important : Il arrive fréquemment que lors d'une intervention, des cylindres d'air sont empruntés des services d'incendie faisant parti de l'entraide. En principe, les adaptateurs pour les cylindres d'air sont universels mais actuellement, ça ne semble pas tout à fait au point.

Les membres du CA sont favorables à remplacer les appareils respiratoires mais souhaitent que soit considéré la différence de prix entre les 2 compagnies.

Le sujet sera approfondi et des décisions seront prises lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2024.

### **POINT NO 9**

Dossier et correspondance

- Desjardins : Équipe dédiée à votre entreprise.
- Élaboration des prévisions budgétaires pour l'année 2024 : **La date retenue est le 7 novembre 2023 à 18H30.**

68-10-2023

Levée de la réunion

Il est proposé par Pierre Larivière

Il est secondé par François Gastonguay

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de lever la séance à 19H30.

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le président ou le vice-président du conseil d'administration est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

\_\_\_\_\_  
Jean-Marie Laplante  
Président

\_\_\_\_\_  
Angèle Beauchemin  
Directrice-générale  
et secrétaire-trésorière